

Challes-les-Eaux

Secteur Urbain

Modification n°5 : vu pour être annexé à la délibération de novembre 2025

ECHELLE : 1/6 000

0 70 100 Mètres

onage

■ AU à vocation d'habitat	■ At	■ UD
■ AU à vocation mixte	■ N	■ UE
■ AU à vocation d'activité	■ Nc	■ UG
■ AU à vocation touristique	■ Ni	■ UH
■ 2AU	■ Nt	■ UM
■ A	□ PSMV	■ UT
■ Aa	■ UA	
■ Ap	■ UC	

